

# **WIZERNES**



Réuni le 19 Octobre 2021 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une augmentation de la capacité de traitement des intrants de l'installation de méthanisation présentée par la SARL QUELMES ÉNERGIES -**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification de l'unité de méthanisation de la SARL QUELMES ÉNERGIES.

**Adhésion de la commune aux groupements de commandes pour l'achat d'électricité et pour l'achat de gaz naturel et la fourniture de services associés de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais -**

L'acte constitutif des groupements de commandes dans lequel sont définies les conditions d'adhésion des communes ayant été adapté afin de tenir compte du développement des missions réalisées par la FDE et de l'augmentation du nombre d'adhérents, il est décidé de renouveler l'adhésion de la Commune aux nouvelles conditions.

**- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -**

Le Conseil Municipal prend acte sans observation ni remarque, des rapports annuels 2020 des délégations de services publics suivants de la Communauté d'Agglomération, DSP et régie, qui sont mis à la disposition du public au siège de la CAPSO :

- ✓ La collecte et le traitement des déchets ménagers,
- ✓ L'assainissement collectif et non collectif,
- ✓ La gestion de l'eau potable,

## **PERSONNEL**

**Passage aux 1607 heures de travail par an -**

Afin d'être en conformité avec la loi du 6 Août 2019, le conseil municipal approuve les modalités de mise en place proposées, ceci à compter de 2022.

## **TRAVAUX**

**Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de la maison médicale -**

Afin de régulariser le montant de la mission de maîtrise d'œuvre selon le coût des travaux estimé dans la phase APD et celui des travaux supplémentaires apparus, il est décidé de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société OPALARCHI d'un montant de 10 354,70 €, passant ainsi le montant du marché de 34 580 € à 44 934,70 €.

### **Travaux de construction de la maison médicale - Lot n° 1 -**

Suite à la nécessité de réaliser certains travaux qui n'étaient pas prévus au marché, il est décidé de passer 2 avenants au marché conclu avec la société EIFFAGE pour le lot n° 1, pour un montant total de 45 759,09 €. Le montant du marché est ainsi porté de 296 301,73 € à 342 060,82 €.

### **FINANCES**

#### **Admission en non-valeur -**

Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur des titres pour un montant total de 2 010,43 €.

#### **Haies non élaguées - Défaut d'entretien des trottoirs et des caniveaux des riverains -**

Dans le cadre de l'arrêté municipal du 18 Décembre 2018, il est décidé de fixer à 95 € le m<sup>3</sup> le coût à réclamer aux riverains pour le ramassage des végétaux, le déplacement chez ASTRADDEC et le traitement des déchets, en plus de la facturation du temps de travail des services techniques au taux horaire par agent en vigueur.

#### **Attribution de subventions -**

Il est décidé d'attribuer une subvention à l'association Audomarose d'un montant de 600,00 €.

#### **Mise à disposition de salles -**

Il est décidé de mettre les salles 40 et 80 personnes du foyer Édouard Leducq à disposition d'organismes pour une occupation à but lucratif, et de fixer les tarifs respectivement à 100 € et 150 €.

#### **Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires à la CAPSO -**

Le conseil municipal adopte le principe du reversement d'une partie du produit du foncier bâti entre la commune et la CAPSO sur les zones d'activités communautaires existantes et à venir, créées, gérées et/ou requalifiées, à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022 et fixe le partage du produit supplémentaire à 50% pour la commune et à 50% pour la CAPSO. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

### **AU TITRE DES INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur EVRARD informe que dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19, un vaccinocar porté par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général, sera de passage à Wizernes le mardi 26 Octobre de 14 h à 17 h sur le parvis derrière la Mairie. Ce centre de vaccinations est ouvert à tous à partir de 12 ans, et les vaccinations se feront avec le vaccin Pfizer.



Le Maire,

Pierre EVRARD